



Dijon le 14 octobre 2016

A Madame la Directrice Académique
DSDEN de Côte d'Or
Site Clémenceau
2G rue Général Delaborde
21000 Dijon

Objet : Évaluation d'écoles

Madame la Directrice Académique,

Nous avons été informés par des collègues qu'une évaluation de leur groupe scolaire serait effectuée.

L'ordre du jour a été annoncé clairement mais certains points nous interrogent :

- qu'il soit demandé au directeur d'école d'effectuer une analyse des éléments diagnostiques du projet d'école 2016-2019 et une analyse des résultats des évaluations CP et CE2
- la contiguïté avec l'inspection de certains enseignants de l'école
- le temps supplémentaire nécessaire en discussions en équipe sur tout le groupe scolaire

Même si les nouveaux textes envisagent des évaluations pédagogiques d'école, pour le Se-Unsa, il faut définir un cadre commun à tous les IEN. Et ce cadre doit être communiqué à tous les enseignants.

Ce ne doit pas être une « inspection » mais une évaluation. Nous envisageons ces évaluations comme des moments formatifs. Elle ne doit pas déboucher sur une note. L'ensemble de l'équipe doit être volontaire et donner son accord explicite.

Pour nous, l'IEN doit définir clairement en amont des objectifs et des méthodes pour y répondre. Cette évaluation doit aider l'équipe enseignante à dresser un bilan et à améliorer des pratiques existantes dans l'école.

Surtout elle doit être déconnectée de l'inspection individuelle, et ne doit pas supposer une inspection de tous les enseignants de l'école.

De surcroît, cette préparation de l'évaluation en termes de réunions ne doit pas entraîner une surcharge de travail et doit donc pouvoir être déduite des 108 heures.

Recevez, Madame la Directrice Académique, mes respectueuses salutations.

Franck DELETRAZ
Secrétaire Départemental